



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 13/08/2020

Éboulement sur le secteur de Néron

Depuis plusieurs jours des chutes de pierres ont été constatées sur la commune de Saint-Égrève. Ces chutes sont liées à phénomène d'érosion bien connu sur le secteur du Néron ayant déjà conduit à l'interdiction d'accès au chemin de crête. Elles n'ont occasionné aucun dégât ni victime au 13 août 2020.

Dès le signalement de ces chutes, le maire de Saint-Égrève, autorité de police compétente, a pris des arrêtés d'interdiction dans les zones le plus exposées, notamment du parc des Fiancey

Le préfet de l'Isère a par ailleurs demandé au service de restauration de terrain en montagne (RTM), avec l'appui de l'hélicoptère de la sécurité civile, d'apporter son concours au titre de ses missions d'assistance aux collectivités, afin de procéder à une évaluation du risque.

De nouvelles chutes très localisées de pierres sont possibles dans les prochains jours surtout en cas d'intempéries. Les communes concernées étudient les mesures juridiques et techniques à prendre.

Dans l'attente, le préfet de l'Isère et les maires des Communes de Saint-Égrève et de Saint-Martin-le-Vinoux appellent à la plus grande vigilance dans ce secteur en particulier pour les randonneurs et rappellent qu'il est formellement interdit de s'engager sur les parties qui sont interdites par arrêtés municipaux.

La gendarmerie, la police nationale et les polices municipales sont chargées de faire respecter ces interdictions édictées par les maires compétents.

Contact presse
Bureau du Cabinet et de
la Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01